Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260312-DEL_2026_066C-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 18/02/2026 **Date d'affichage :** 18/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 29 29

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février, à 19 Heures 00, à la Montreuil le Gast (salle polyvalente - rue de la Barbais), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
HONORE Jean-Yves, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, LOREE Michel, HAMON Carole, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques

Secrétaire de séance : Madame OBLIN Anita

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260312-DEL_2026_066C-DE

N° DEL_2026_066C

Objet **Technique**

Giratoire des Olivettes - Convention avec le CD35 relative à la domanialité et les modalités d'intervention

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a réalisé l'aménagement d'un carrefour sur la RD82 au PR 31+000 et d'une aire de covoiturage comprenant l'exécution des travaux de terrassement, d'assainissement et de chaussées pour la réalisation d'un carrefour giratoire à quatre branches, des rétablissements de la voirie communale et communautaire, des rétablissements des accès privatifs et des dépendances hydrauliques.

La remise des ouvrages a eu lieu dès le procès-verbal de réception des travaux prononcé le 17 juin 2025.
Signé par le Conseil Départemental, il sera envoyé à la commune de Melesse ainsi qu'à la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et viendra acter la remise des ouvrages pour lesquels cette dernière assurera l'entretien.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Conseil Départemental, de la commune et de la Communauté de Communes suite à la réalisation d'un carrefour giratoire et d'une aire de covoiturage sur la RD82 au PR 31+000 à Melesse.

Elle est donc proposée par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine sur l'entretien futur des espaces aménagés (convention en annexe) et fixe les conditions techniques, administratives de gestion des aménagements réalisés.

Elle indique notamment l'entretien futur du revêtement de chaussée et corps des trottoirs, des réseaux d'eaux pluviales, de la signalisation horizontale et verticale à la charge de la Communauté de Communes concernant :

- Voirie du lieu-dit Les Olivettes
- Aire de covoiturage

Monsieur le Président propose de valider cette convention avec le Conseil Départemental et sollicite l'autorisation de la signer.

Vu la convention et les plans annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 1
MESTRIES Gaëlle

VALIDE les termes de la convention entre la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, portant sur l'entretien futur du carrefour giratoire et d'une aire de covoiturage sur la RD82 au PR 31+000 à Melesse.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la dite convention ci-annexée, avec une entrée en vigueur à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 12/03/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame OBLIN Anita

Le *12/03/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen